

Plomb

Dernière mise à jour : 16 avril 2026

Temps de lecture : 9 minutes

Périodes :



Définition

Le plomb est un **métal lourd** d'usage très ancien, qui peut être présent dans notre environnement quotidien : anciennes peintures et canalisations d'eau, certains aliments, cosmétiques (khôl...) et remèdes traditionnels, vaisselle en céramique artisanale, etc. En cas de source de plomb dans l'habitat ou à proximité, celui-ci peut se retrouver dans les sols, la poussière ou l'air.

Messages clés

- L'intoxication au plomb chez les enfants, appelée **saturnisme** infantile, a des conséquences irréversibles sur leur développement psychomoteur
- Les sources de surexposition au plomb sont nombreuses : fréquentation régulière d'un **bâtiment antérieur à 1975**, particulièrement avant 1949 et présentant des **peintures écaillées** ou avec des **travaux de rénovation** récents, présence de **canalisations en plomb** dans le logement, entourage exerçant une activité professionnelle ou de loisir à risque d'**exposition au plomb**, utilisation de **vaisselle artisanale** ou de **cosmétiques et remèdes traditionnels**, etc.
- Le saturnisme infantile est une maladie à déclaration obligatoire et est défini par une plombémie atteignant ou dépassant le seuil de 50 µg/L. Toutefois, un seuil de vigilance, indicateur d'une surexposition, a été défini à 25 µg/L
- L'exposition des **femmes enceintes** au plomb dans le cadre de leur activité professionnelle est réglementairement **interdite** et doit être immédiatement interrompue

En pratique

Pour prévenir les intoxications au plomb :

- Empêcher les enfants de **gratter les murs** du logement et des parties communes, et de porter les **écaillés de peinture** à la bouche
- En présence de **canalisation en plomb**, ou en cas de doute, ne pas consommer l'eau du robinet, ou laisser s'écouler le 1er jet après stagnation prolongée
- Ne pas laisser à la portée des enfants des **objets en plomb** (figurines, plombs de pêche, de chasse, ...) qu'ils pourraient porter à la bouche
- Pour cuisiner ou stocker des aliments, éviter les ustensiles en céramique, étain, cristal ou faïence de fabrication artisanale ou à usage normalement décoratif.
- Conseiller aux femmes et à l'entourage (conjoint notamment) de créer un environnement sans tabac (cf fiche Tabac).

- Déconseiller certains usages traditionnels de maquillage type Khôl chez les nouveau-nés, mais aussi dans le logement pour éviter la contamination des poussières pouvant ensuite être ingérées

En cas de présence de plomb dans l'environnement proche :

- Se déchausser à l'entrée du logement
- Passer régulièrement une serpillère humide sur le sol. Ne pas utiliser le balai pour éviter de soulever les poussières
- Laver fréquemment les jouets
- Laver les fruits et légumes avant consommation
- Se laver les mains souvent, en particulier avant les repas, et se couper les ongles courts (pour la famille et les enfants)
- Ne pas poser de moquette dans les pièces où l'enfant joue pour éviter l'accumulation de poussières
- En cas de travaux, éloignez les femmes enceintes et les enfants, et nettoyez la pièce à l'eau, en particulier les sols

Cas particulier des activités "à risque" des parents ou de l'entourage près des lieux de vie, ou en cas d'exposition professionnelle : ferrailage, brûlage des métaux, récupération et stockage de matériaux, ateliers artisanaux de poterie, d'émaillage et fabrication de vitraux...,

- En cas d'activité "à risque", **éloigner les activités, les vêtements de protection et outils de travail** des lieux de vie
- Ne pas laisser l'enfant jouer à l'extérieur, sur un sol nu, à proximité du lieu utilisé pour des activités à risque

En cas d'exposition au plomb identifiée, actuelle ou passée, chez la femme enceinte

- Donner les conseils d'hygiène adaptés
- Prescrire ou faire prescrire une **plombémie**
- Envisager une plombémie à la naissance chez le nouveau-né
- Rechercher les signes de saturnisme infantile chez l'enfant, et réaliser un dosage de la plombémie en cas de doute

En pratique allaitement

- En fonction de la **plombémie** :
 - < 400µg/L : il n'existe aucune contre-indication car la concentration attendue dans le lait est < à 12µg/L. Dans ce cas, les avantages de l'allaitement maternel dépassent les inconvénients de l'apport de plomb prévisible.
 - > 400 µg/L : l'indication de l'allaitement doit être discutée. La consultation d'un service spécialisé dans la prise en charge et le traitement des intoxications par le plomb est recommandée pour l'aide à la décision.
- En cas d'**allaitement** maternel :
 - Il convient de maintenir un apport calcique d'au moins 2 g par jour chez la mère
 - Dans un contexte d'exposition au plomb, actuel ou passé, surveiller les plombémies de la mère et de l'enfant. Une augmentation modérée de la plombémie de mère est attendue dans le mois suivant l'accouchement : elle s'explique par l'hémoconcentration en post partum et par la libération du plomb osseux

Documentation

- [Guide pratique de dépistage et prise en charge des expositions au plomb chez l'enfant mineur et la femme enceinte](#), Haut conseil de la santé publique, Rapport HCSP 2017
- Plaquette Agence Régionale de Santé (ARS) nouvelle Aquitaine, à destination des [médecins et pédiatres](#), [sages-femmes](#), [professionnels de santé](#)
- [Bulletin de santé publique plomb et saturnisme](#) en Auvergne-Rhône-Alpes, Janvier 2022.
- Page de pour déclarer un cas de saturnisme ou plombémie à l'[agence régionale de santé](#)
- Glorennec P., Lucas J.P, Etchevers A., Oulhote Y., Mandin C., Poupon J., Le Strat Y et al. 2015. « [Exposition au plomb des enfants dans leur logement. Projet Plomb-Habitat \(2008-2014\) : principaux résultats, retombées et perspectives](#) ». Environnement, Risques & Santé 14 (1): 28-37. doi:10.1684/ers.2014.0751

Information pour les familles

- Dépliant [Intoxication au plomb et jeunes enfants](#), Ministère chargé de la santé

Afin de maintenir une fiche imprimable courte, l'état des connaissances est disponible en ligne uniquement.